



DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE de
CHÂTILLON-SUR-MORIN

Résumé de la séance du Conseil municipal le 24 octobre 2022

2022-36 Approbation du PV du 04/07/2022

PV adopté avec une modification de la délibération 2022- 34, Travaux de voiries
Nous avons reçu le devis de la Sté Eiffage le 05 juillet 2022, moins onéreux de 35% que son concurrent. M le Maire a proposé hors réunion, après consultation des Adjointes et Conseillers, de conserver la somme prévue et de réaliser trois voies supplémentaires.

- Impasse de la Chapelle,
- Impasse des prairies
- Chemin du cimetière

Le cout total s'est élevé à 19195€ HT soit 23154€ pour une somme prévue de 22548€ TTC

Le PV est adopté, vous pourrez le consulter dans le site internet www.bcs51.fr à la rubrique Mairie/comptes-rendus. Une copie papier est à votre disposition en mairie, le mardi de 16 à 18h.

2022-37 – 2022-38 - 2022-39 Avis du Conseil municipal sur les parcs éoliens de Saint Bon, Champguyon, La Forestière et les Essarts le Vicomte – Approuvée.

Vu le CGCT

Vu la demande de la Préfecture la Marne en date du 02 aout 2022, portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de St Bon » sur la commune de Saint Bon présentée par la Sté EDPR France Holding.

A la demande de M. le Maire, exposé de l'Association Don Quichotte sur les risques que présentent ces trois projets pour notre commune.

Discussion et délibération du Conseil municipal

Décide d'émettre l'avis suivant :

Vu la consultation des électeurs de Chatillon-sur-Morin le 30 janvier 2022 rejetant à 82% le projet communal

Vu son abandon par le Conseil municipal le 10 février 2022,

Considère que la multiplication des projets éoliens sur le territoire Sud-Marnais :

- **Dégagera un effet de masse sur le cadre de vie des populations**, de par sa densification et sa co-visibilité de jour comme de nuit,
- **Saturera plus encore les paysages marnais** et nuira à l'équilibre environnemental par l'agrandissement des parcs existants, une aberration par rapport au but poursuivi.

Impose une responsabilité citoyenne et morale aux élus de Chatillon-sur-Morin, qui plaident pour figer aujourd'hui le développement aux installations existantes, préservant ainsi l'environnement dans sa ruralité.

Toutefois, le Conseil municipal comprend la démarche des municipalités à proposer un projet pour améliorer ses recettes, mais regrette l'absence de consultation des électeurs en amont du projet avant tout investissement.

Dans cet esprit de dialogue, le Conseil municipal souhaite que la Préfecture favorise la consultation des habitants pour les projets à venir, l'enquête publique est placée trop tard dans le processus de décision, l'adhésion vaut mieux que le rejet.

2022-40 Projet mairie -Devis - Topo et Étude de sol. Adopté - Préliminaires avant décision.
Réunion publique sur l'avancement du projet le 19 novembre, en mairie, de 16 à 18h.

2022-41 Voyage scolaire – Demande d'une subvention pour une élève du lycée de la fontaine du Vé, à Sézanne. Le conseil municipal accorde 80€

Questions diverses :

- **Le tri de vos emballages se simplifie au 1^{er} janvier 2023**

TOUS LES EMBALLAGES SANS EXCEPTION POURRONT ETRE TRIÉS DANS LE BAC/SAC JAUNE

Concrètement, à partir du 1er janvier 2023, les nouveaux réflexes à adopter :

- 1/ C'est un emballage ? Si oui, je le dépose dans le bac/sac jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac/sac jaune

- **Coupure EDF le 4 novembre**, Rue de Général De Gaulle entre 10h et 18h
Durée : 30 minutes

- Réalisation de **travaux de curage des fossés** par le département - terminés.
 - CD86 entre Chatillon et Seu
 - RD86 entre la N4 et l'entrée de Chatillon

- **Fissuration des habitations** – Recensement en mairie pour une demande de reconnaissance de la commune en catastrophes naturelles sécheresse, au plus tard le 01/12/2022. Si vous êtes concernés, merci de faire une déclaration.

- ZAN : Zéro artificialisation nette. Présentation au conseil municipal. Nous reviendrons sur ce sujet.

Information de dernière minute, le Comité des fêtes regrette d'annuler demain l'après-midi des enfants, à l'occasion d'halloween, pour cause d'une épidémie de Covid19 dans l'équipe.

Alain SOHIER
Maire

